ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE SAISON 2025-2026

La présente Annexe 5 du District de Football de Loire-Atlantique vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F., de la Ligue de Football des Pays de la Loire (L.F.P.L.).

PARTIE 1 – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

TITRE 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE

	TITRE 1 - ORGANISATION GENERALE	
Art.8.4:	Retard dossier confirmation d'engagement et desiderata	35,00 €
Art.23 :	Acompte pour un nouveau club engageant des équipes en compétition libre	500,00 €
	Acompte pour un nouveau club engageant des équipes en compétition entreprise	200,00€
	Acompte pour un nouveau club engageant des équipes en compétition futsal	150,00€
	Acompte pour un nouveau club engageant des équipes en compétition loisirs	100,00€
Art.28 :	Cotisation annuelle des Clubs	140,00€
Droits d'engagements :	Constant annuelle des Crius	140,00 €
Championnats Régionaux :		
	R1 Masculin	135,00 €
	R2 Masculin	114,00 €
	R3 Masculin Régional 1 Féminin	93,00 € 93,00 €
	Régional 2 Féminin	72,50 €
	Championnat U18 Féminin Pays de la Loire	72,50 €
	Jeunes	72,50 €
	R1 Futsal	93,00 €
	R2 Futsal	72,50 € 31,00 €
	Championnat Régional 1 Féminin Futsal Futsal Jeunes	68,50€
Champiannets Départementous		33,33 2
Championnats Départementaux :		
	D1/D2 Seniors Masculins D3/D4 Seniors Masculins	180,00 € 160,00 €
	D5 Seniors Masculins	140,00 €
	D1/D2 Seniors Féminins	100,00 €
	Seniors D3 Féminines	75,00 €
	Seniors D4 Féminines	55,00 €
	Seniors Foot à 8 Féminin Loisir	45,00 €
	U18/U17/U16/U15/U14 Masculins U13 Elite Masculin	18 € par phase 15 € par phase
	U13 Criterium Masculin	15 € par phase
	U12 Critérium Masculin	15 € par phase
	U18/U15 Féminins	18 € par phase
	U13 Critérium Féminin	12 € par phase
	Rassemblement U11 Masculin Rassemblement U10 Masculin	6 € par phase 6 € par phase
	Rassemblement U11 Féminin	6 € par phase
	Foot à 5 / Foot à 3	6 € par phase
	Championnat Futsal Masculin	65,00 €
	Championnat Football Entreprise	125,00 €
	Championnat Football Loisir Rencontres Vétérans	45,00 € 33,00 €
	Plateaux Foot en Marchant	0€
Coupes Départementales :		
	Coupe du District "Albert Bauvineau"	75,00 €
	Challenge du District "Albert Charneau" Coupe Féminine Seniors	0 € 75,00 €
	Coupe U18 "Jean Olivier"	40,00 €
	Coupe U17 Masculins	40,00€
	Coupe U15 - Intersport	40,00€
	Challenge U15 Masculins	40,00 €
	Challenges U13 Masculins Challenges U12 Masculins	30,00 € 30,00 €
	Coupe U18 Féminines	40,00 €
	Coupes U15 Féminines (à 8 et à 11)	40,00€
	Challenges/FF U13 Féminins	30,00 €
	Coupe Futsal Masculin	35,00 €
	Coupe Futsal Féminine Challenge Futsal U18 Masculin	35,00 € 30,00 €
	Challenge Futsal U18 Féminin	30,00 €
	Coupe du District Foot Entreprise "Jean-Yves Nouvel"	45,00 €
	Challenge du District Foot Entreprise	0€
	Coupe Loisir	45,00 €
	Challenge Loisir Coupes Foot 5	0 € 35,00 €
	oupour cost o	55,50 €
Art.29:	Frais administratif pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement bancaire mensuel	50€/mois
	Frais pour acte de prélèvement bancaire refusé – Compte bancaire du club non provisionné	20€/prélèvement refusé

Art.30 :	Amende par Licence Dirigeant Manquante Cumul de fonction joueur et dirigeant au cours d'une même rencontre	Double du prix de la licence Double du prix de la licence
	TITRE 2 - LA LICENCE	Double du prix de la licerice
	TITRE 2 - LA LIGENCE	
Art.78 :	Tarif des Licences Libres, Féminines, Futsal, Football Entreprise	
	Vétérans, Seniors, U19, U18	30,30€
	U17, U16, U15, U14, U13, U12	22,00 € 20,00 €
	U11, U10, U9, U8, U7, U6 Football Loisirs – Futnet – Beach Soccer	30,30 €
	Dirigeant, Dirigeante	15,00 €
	Volontaire Educateur Fédéral, Animateur, Technique Régional	15,00 € 30,30 €
	Arbitre	30,30 €
	Membre Individuel	15,00 €
	Santé Football Handicap	10,00 € Gratuite
	Joueur / Dirigeant dans le même club	Licence dirigeant gratuite
	Joueur / Éducateur dans le même club Joueur / Animateur dans le même club	Licence éducateur gratuite Licence animateur gratuite
	Duplicata toute catégorie	10,00 €
Art. 90 :	Droit de changement de club :	
	Libres, Futsal, Football Entreprise :	04.00.6
	Vétérans, Seniors, U19, U18 U17 à U12	84,00 € 47,00 €
	U11 à U6	Gratuit
	Féminines : Vétérans, Seniors, U19, U18	47,00€
	U17 à U12	Gratuit
	U11 à U6	Gratuit
	Arbitres de club à club dont 200€ en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable	550,00€
	d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)	
	TITRE 3 – LES COMPÉTITIONS	
Art.135 :	Refus de prêter son terrain	105,00 €
Art. 139 et 219 :	Non retour Feuille de match papier ou informatisée (FMI) Non retour Feuilles de plateaux/composition football animation (par document)	33,00 € 17,00 €
	Feuille incorrectement ou insuffisamment remplie (Art 139 alinéa 4)	11,00€
	- Absence de délégué au match - Absence de responsable d'équipe	16,00 € 16,00 €
	- Absence signature	11,00 €
	- Non utilisation de la FMI	33,00 €
	- Non présentation de tablette pour la FMI - Non retour ou insuffisamment rempli "rapport d'échec FMI"	42,00 € 42,00 €
Art.143 :	Réserves sur la règlementation des terrains	53,00 €
Art.167 :	Participation en équipe inférieure pour : Un club de N3	85,00€
	Un club de R1	75,00 €
	Un club de R2	63,00 €
	Un club de R3 Régionaux jeunes	53,00 € 53.00 €
	Ún club de D1 et/ou D2	32,00 €
Art.176 :	Un club des autres divisions de District Match amical - Non-présentation, sur demande, de la Feuille de Match	21,00 € 16,00 €
AILI70.	Match amical - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur d'un autre club (sans accord)	16,00 €
	Redevance tournois	67,00 €
	Match amical ou tournoi - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur non licencié Tournoi - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur d'un autre club (sans accord)	63,00 € 16,00 €
	Tournoi - Absence de fourniture de feuille d'inscription ou de match	105,00€
	Tournoi - Non respect des temps de jeu Tournoi - Non déclaration ou déclaration hors délais	42,00 € 105,00 €
	TITRE 4 – PROCÉDURES - PÉNALITÉS	100,00 €
Art. 181:	Non réponse demande documents ou renseignements : - par non réponse	105,00 €
	- par non réponse pour les commissions à caractère disciplinaire	105,00 €
	Non présence Assemblée Générale	cf. Statuts (article 12.1.3.)
	Non présence à une convocation devant une commission du District (non excusée au plus tard la veille) Non présence réunions obligatoires (non excusée au plus tard la veille)	45,00 €
Art.186 :	Non présence réunions obligatoires (non excusée au plus tard la veille) Réserves, frais de constitution de dossier	45,00 € 55,00 €
Art.187 :	Réclamation	55,00€
Art.187 :	Évocation Fraude sur feuille de match	110,00 € 270,00 €
Art.190 :	Frais d'appel règlementaire ou disciplinaire	270,00€
	Décision d'appel reformée à l'avantage de l'appelant	135,00 € 0,00 €
	Annulation de la décision ou erreur administrative du Centre de Gestion Retrait d'appel moins de 48 h avant l'audience	0,00 € 135,00 €
Art. 207 :	Absence de rapport	110,00€
Art. 209 :	Absence non excusée Absence non excusée en sélection	110,00 € 52,00 €
		52,55 €

Art. 213 : 25,00 € Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, infractions aux règles de la mixité 85,00€ Art. 215 : Participation à plus d'une rencontre (minimum) Art. 219 220.00 € Art. 221 : Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation PARTIE 2 - RÈGLEMENTS SPECIAUX TITRE 1 - LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ET DES COUPES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SENIORS MASCULINS ET FÉMININS Art 5 Refus d'accession hors délai Droit engagement Art. 5 f 35.00 € Retard d'engagement Art. 5 f Retard envoi de desiderata 35.00 € Triple droit engagement Art 12 Exclusion forfait général 21 00 € Art 15 Retard du coup d'envoi pour des raisons administratives Non respect des dispositions des installations sportives Art 16 42 00 € Art. 21 Non respect numéros de maillots et/ou couleurs de maillots Droit engagement Art. 21 bis Non respect marquage officiel Droit engagement Art. 25. 1 Absence de délégué au match 16 00 € Art 25 3 Absence de responsable d'équipe 16.00 € Art. 25 Absence de dirigeant majeur sur le banc 16.00 € Art. 25 Match non débuté suite à défaut d'organisation 16 00 € Art. 26 Equipe quittant le terrain avant le terme 42.00 € 1/2 du Droit engagement 1^{er} forfait partiel : avant l'activation de la procédure d'urgences 1er forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour(s) précédent la rencontre Droit engagement 1er forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Droit engagement + 100 € au club adverse 2º forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre Droit engagement Droit engagement + 100 € au club adverse 2^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Droit engagement 3^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre 3e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Droit engagement + 100 € au club adverse Dernière division : Droit engagement 4^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre Droit engagement + 100 € au club adverse 4e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre 5^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre Droit engagement Droit engagement + 100 € au club adverse 5^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Forfait général direct après le début des compétitions Triple du droit engagement Retard renvoi feuille de match (> 24 heures) 17,00 € Art. 28 Art. 33 Taux kilométrique 1.65 € Transmission du résultat hors délai (après dimanche 20h) 17.00 € Art. 35 CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX JEUNES MASCULINS ET FÉMININS Art 5 Refus d'accession hors délai Droit engagement Art. 5 f Retard d'engagement 35.00 € 35.00 € Art. 5 f Retard envoi de desiderata Art. 12 Exclusion, forfait général Triple droit engagement Art.15 Retard du coup d'envoi pour des raisons administratives 21.00 € Art. 16 Non respect des dispositions des installations sportives 42.00 € Art. 21 Non respect numéros de maillots et/ou couleurs de maillots Droit engagement Droit engagement Art. 21 bis Non respect marquage officiel Art. 25. 1 Absence de délégué au match 16 00 € Art. 25. 3 Absence de responsable d'équipe 16.00 € Art. 25 Absence de dirigeant majeur sur le banc 16,00 € Match non débuté suite à défaut d'organisation Art. 25 16,00€ Art. 26 Equipe quittant le terrain avant le terme 42.00 € 1er forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour(s) précédent la rencontre Droit engagement 1^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Droit engagement + 100 € au club adverse Double du droit engagement 2º forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre 2e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Double du droit engagement + 100 € au club adverse Triple du droit engagement 3º forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre Triple du droit engagement + 100 € au club adverse 3e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Dernière division : Triple du droit engagement 4e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre Triple du droit engagement + 100 € au club adverse 4e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Triple du droit engagement 5^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre 5e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre Triple du droit engagement + 100 € au club adverse Forfait général direct après le début des compétitions Triple du droit engagement Art. 28 Retard renvoi feuille de match (> 24 heures) 17 00 € Art. 33 Taux kilométrique 1.65 € Art. 35 Transmission du résultat hors délai (après dimanche 20h) 17 00 € COUPES DÉPARTEMENTALES Art.7: Redevances Forfaitaires Coupe du District "Albert Bauvineau" & Challenge du District "Albert Charneau" 25 00 € 1/8 de finale 155 00 € 1/4 de finale 210.00 € ½ finale et finale 260,00 € STATUT ARBITRAGE

Indemnité de match
Indemnité kilométrique

0,45 €

Art.12:

Art.46 :	Sanction financière :	
	1 ère année d'infraction :	
	D1	120,00 €
	D2 et D3	90,00€
	D4 et D5	60,00 €
	Championnat Foot Entreprise	36,00 €
	Championnat Futsal	36,00 €
	Autres Championnat Féminins	36,00 €
	Autres Divisions de District	36,00 €
	Clubs n'engageant que des équipes de Jeunes	36,00 €
	2 _{ème} année d'infraction	amendes doublées

STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

3ème année d'infraction

4ème année d'infraction

Art.12, 13 et 14 :	Pénalités – non-désignation des éducateurs :	
	Equipe participant au(x) Championnat(s):	
	Masculins Régional 1	170,00 €
	Masculins Régional 2	85,00 €
	Masculins Régional 3	50,00 €
	Masculins Départemental 1	30,00 €
	Féminins Régional 1	50,00 €
	Féminins Régional 2	30,00 €
	Masculins Futsal Régional 1	50,00 €
	Masculins Futsal Régional 2	30,00 €
	Féminins Futsal Régional 1	30,00 €
	Départementaux et Régionaux de Jeunes	20,00€

DISCIPLINE

1 _{er} avertissement disciplinaire	7,00 €
2 _{eme} avertissement disciplinaire < 3 mois, match avec sursis	10,00€
3 _{eme} avertissement disciplinaire < 3 mois, match sans sursis	45,00 €
Exclusion ou autre suspension	62,00 €

Date d'effet : 1er juillet 2025

amendes quadruplées

amendes triplées